

PROCÉDURE DE CANDIDATURE PAR VOIE DE DÉROGATION

Les candidat·es non titulaires du baccalauréat peuvent formuler une demande de dérogation à la session d'admissions en année 1 sur les sites d'Arts Visuels de Mulhouse et/ou de Strasbourg.
Les demandes de dérogation seront examinées la semaine du 7 au 10 avril 2026.

DOSSIER ADMINISTRATIF

Rendez-vous sur la plateforme de saisie Taïga 🖱️ <https://taiga.archi.fr/taiga/cnd/pages/?ce=hear>

Créez votre dossier dans la rubrique « Créer dossier » en sélectionnant la session correspondant à votre choix et conservez le numéro de référence :

HEAR Arts plastiques : Années 1 – Dérogation 2026

Accédez à votre dossier dans la rubrique « N° dossier » en utilisant le numéro de référence et votre nom pour vous identifier. Puis renseignez l'ensemble des champs des onglets « **État civil et coordonnées** », « **Parcours scolaire et universitaire** » et « **Cursus demandé** ».

Rendez-vous ensuite sous l'onglet « **Fichiers et compléments** » pour déposer vos documents (à joindre **au format PDF** - merci de respecter le nom du fichier entre parenthèses) :

- La fiche de renseignements (Nom_Prenom_ficherenseignements)

Télécharger le document 🖱️ https://www.hear.fr/wp-content/uploads/2026/01/Admissions_Fiche-de-renseignements.pdf

- La demande de dérogation (Nom_Prenom_derogation)

À dissocier de la lettre de motivation qui composera votre dossier artistique, votre demande de dérogation précisera votre parcours scolaire et les expériences qui – à défaut de pouvoir justifier de l'obtention de votre baccalauréat – vous permettent de prétendre à une admission en année 1.

- La lettre de motivation (Nom_Prenom_LM)

La lettre de motivation est déterminante pour votre candidature à la HEAR. Décrivez une expérience face à une œuvre et expliquez son impact sur votre pratique. Présentez les démarches artistiques qui vous attirent et développez un aspect significatif de votre parcours. Enfin, précisez votre intérêt pour les formations de la HEAR que vous avez identifiées. Une attention particulière est portée à la dimension personnelle de votre lettre de motivation (1500 signes maximum).

- L'attestation TCF ou DELF de niveau B1 pour les candidat·es non francophones (Nom_Prenom_attestationB2)

Si vous n'avez pas encore votre attestation, la copie du TCF ou DELF B1 sera à fournir obligatoirement après la phase d'admission, lors de l'inscription administrative. En cas d'absence de ces certificats, cette inscription ne pourra être validée.

⚠ Vérifiez que vous avez renseigné l'ensemble des pièces demandées à votre dossier. Les dossiers comportant des éléments manquants ne seront pas recevables.

DOSSIER ARTISTIQUE

Une fois créé votre compte sur la plateforme Taïga, rendez-vous sous l'onglet « **Autres questions** ». C'est ici que vous déposerez, **sous forme de liens**, les éléments de votre dossier artistique.

⚠ Ces liens ne doivent pas être des liens de téléchargement mais bien des liens de consultation (les éléments doivent pouvoir être visualisés dans un navigateur internet jusqu'à la fin des épreuves, nous vous recommandons de les tester auprès d'un-e membre de votre famille ou d'un-e ami-e). Vous veillerez au réglage de partage pour que ces documents soient consultables jusqu'à la fin de la période d'examen (le 8 mai 2026). Les dossiers comportant des éléments non lisibles ne seront pas recevables.

- Un portfolio

Dossier de travaux personnels de 15 pages maximum (hors page de garde et références). Votre portfolio rassemble l'ensemble de vos productions, qu'il s'agisse d'exercices pédagogiques ou de projets personnels, et peut présenter toutes sortes de techniques et pratiques en arts et/ou design (dessin, peinture, photographie, vidéo, son, installation, animation, jeu vidéo, création numérique, etc.).

N'hésitez pas à inclure également des esquisses, croquis, recherches ou dessins préparatoires montrant votre processus de création. Chaque travail doit être clairement légendé avec au minimum : titre, techniques, support, format, date et contexte (projet personnel ou encadré).

Les projets comportant des images animées, vidéos ou sons, d'une durée maximale de 3 minutes, doivent être fournis sous forme de liens accessibles publiquement sur des plateformes telles que YouTube, Vimeo, Itch.io ou Steam, sans restriction jusqu'à la fin de la période d'admission.

Le dossier doit enfin comporter une page présentant vos intentions artistiques ainsi que les références et influences ayant nourri votre travail, afin de mieux comprendre votre démarche.

- Un portrait vidéo

Le portrait vidéo, à déposer au préalable sur YouTube ou Vimeo, tient lieu d'épreuve plastique pour l'examen d'entrée. Vous devez réaliser, en français, une vidéo de 2 minutes maximum à l'aide d'un téléphone ou de tout autre outil de prise de vue. Cette vidéo doit avant tout esquisser votre portrait : ce qui vous motive, ce qui nourrit votre démarche et votre travail. Vous êtes libre d'imaginer la mise en scène, le cadrage, l'atmosphère, d'utiliser des objets, un espace ou non : tout ce qui peut aider à mieux vous comprendre. Cet exercice est un véritable espace de liberté d'expression : exprimez-vous avec sincérité et créativité, et surtout... amusez-vous !

PHASE D'ADMISSIBILITÉ : CRITÈRES ET RÉSULTATS

Critères d'évaluation :

1. Présentation du dossier, diversité et qualité des travaux – Coef. 3
2. Culture générale, curiosité et motivation à intégrer l'un des sites de la HEAR – Coef. 2
3. Singularité et richesse du parcours – Coef. 1

Résultats :

Le jeudi 23 avril 2026 : les candidat·es admissibles recevront sur l'adresse électronique renseignée dans leur espace candidat·e une convocation pour l'épreuve de l'entretien avec le jury qui aura lieu **le mardi 5 ou le mercredi 6 mai 2026**.

PHASE D'ADMISSION : CRITÈRES ET RÉSULTATS

Cet examen pour l'entrée en année 1 consiste en un entretien de **20 minutes avec un jury** de 3 enseignant·es. Lors de cet entretien vous présenterez votre dossier de travaux personnels (dessin, peinture, sculpture, photographies, vidéos, créations sonores, etc.). Vous enrichirez votre présentation par de nouveaux travaux. Vous exprimerez également votre motivation pour rejoindre la HEAR et pourrez préciser votre intérêt pour l'un des sites de l'école. Vous veillerez également à témoigner de vos connaissances et de votre curiosité dans le champ étendu des arts visuels.

Cet entretien aura lieu en visioconférence sur la plateforme Microsoft Teams dont la procédure de connexion vous sera envoyée dans le même temps que votre convocation si vous êtes admissible.

Une pièce d'identité en cours de validité vous sera demandée au début de l'entretien. En cas d'absence à l'entretien, même justifiée, aucun autre entretien ne sera programmé. Il appartient au/à la candidat·e de faire les démarches nécessaires pour vérifier la faisabilité technique de cet entretien à distance.

Critères d'évaluation :

1. Qualité plastique du dossier – Coef. 3
2. Pertinence des références convoquées – Coef. 1
3. Capacité d'analyse critique – Coef. 2
4. Motivation et qualité de l'échange – Coef. 2
5. Singularité et richesse du parcours du/de la candidat·e – Coef. 1

La note d'admissibilité est intégrée dans la moyenne finale avec un coefficient de 1.

Résultats :

La liste des admis·es hors Parcoursup sera publiée à partir du **2 juin 2026** sur la page suivante

👉 <https://www.hear.fr/admissions/resultats-admissions/>

VOS CONTACTS

Sur les sites des Arts Visuels de Mulhouse et Strasbourg : admissions@hear.fr